



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Date de la convocation : 17/08/2020

Nb de membres en exercice : 16

Présents : 09

Exprimés : 09

*L'an deux mille vingt et le premier septembre à 15 h 00,
le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,
dûment convoqué, s'est réuni à Salle de réception à Saint Pons de Thomières*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

PRESENTS :

Titulaires : Daniel VIAELLE, Jean ARCAS, Zina BOURGUET, Serge CAZALS, Alain COUZINIE, Didier HOULES, Jacques MENDES, Martine OLMOS

Suppléants (non votants) : /

EXCUSES :

Titulaires représentés (pouvoir) : Michel CASTAN par Daniel VIAELLE

Titulaires : Maud BODKIN, Claudie BONNET, Guillaume DALERY, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, René MORENO, Marie-Pierre PONS

Suppléants : Hussein BOURGI, Claude CULIE, Florence ESTRABAUD, Jean-Luc FALIP, Claire FITA, Aurélien MANENC, Sylvie QUEROL, Bernard ROUMESTANT

DELIBERATION N° 2020_09_N_01 : MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL POUR LES SERVICES DU SYNDICAT MIXTE

Le télétravail désigne « toute forme d'organisation dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ».

La mise en œuvre est prévue dans la fonction publique par le Décret n°2016-151 du 11 février 2016 modifié par le Décret n° 2020-524 du 05 mai 2020

Au sein du syndicat mixte, l'expérimentation du télétravail régulier à partir du 01/04/2020 pour 6 mois avait été validée par le Président du Parc. Pour cause de confinement, cela n'a pas été mis en place.

Un télétravail total puis partiel pour raisons sanitaires a été pratiqué du 17/03 jusqu'au 26/06, par tous les agents sauf un, ce qui a permis la poursuite de l'activité.

L'expérimentation du télétravail régulier a été relancée à partir du lundi 29/06, avec une échéance au vendredi 04/09. Le sujet a été abordé en conférence des présidents le 09/07. Il a été convenu que le bureau statuerait le 01/09 sur cette expérimentation.

Rappel des éléments principaux de l'expérimentation :

- 1 jour de télétravail par période de 2 semaines
- Jour fixe à priori mais déplaçable dans cette période sur demande expresse
- Jour non reportable hors de la période, non cumulable
- Pas de télétravail lors des réunions internes
- Annulation du jour de télétravail si nécessité de service
- 19 agents sont éligibles en fonction de leur activité, 11 ne le sont pas

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 07/09/2020

034-253401269-20200901-2020_09_N_01-DE

Etat des lieux :

18 agents sur 19 ont demandé à télétravailler dans ce cadre.

Nombre d'agents en télétravail en fonction du jour de la semaine :

Semaine impaire

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
2	1(demi-journée)	1	3	2 + 2 demi-journées

Semaine paire

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
0	1(demi-journée)	2	2	3 + 2 demi-journées

Une enquête via un questionnaire en ligne a été menée auprès des agents et des encadrants.

Questionnaire global

- Sur la période, 73% des agents ont pratiqué le télétravail.
- La majorité n'a pas utilisé la totalité des jours prévus pour cause de service ou de congés (période estivale).
- **Pour 73% des agents, le télétravail permet d'être plus efficace et concentré, pour les 27% restant, c'est sans effet.**
- 100% des agents indiquent que cela facilite l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée
- Seuls 13% des agents ont perçu une hausse de leur charge de travail
- Près de la moitié des agents indiquent avoir changé leur organisation de travail :
 - o choix des tâches pour le télétravail pour 40% des agents : celles qui demandent plus de concentration, travail seul,
 - o anticipation pour les documents à emmener
 - o plus de visioconférence
- L'absence de connexion au serveur informatique du Parc depuis l'extérieur est le principal problème technique souligné. Il faudrait également encore convertir quelques postes fixes en poste portable et potentiellement prévoir 1 ou 2 téléphones portables professionnels supplémentaires.
- Quelques-uns font état de problèmes au domicile (mobilier, connexion)
- La relation avec l'encadrement et les autres chargés de mission n'a pratiquement pas du évoluer, notamment au vu du faible nombre de jours concernés et la possibilité de contacter par mail ou téléphone
- **Pour les chargés de mission, le télétravail n'affecte pas le travail en transversal**
- Les avantages principaux :
 - o Moins d'interruption dans les tâches
 - o Moins de temps dans les transports
 - o Plus efficace
- Les inconvénients :
 - o Moins de convivialité
 - o Isolement
- **A 93%, les agents souhaiteraient le passage à 1J/semaine**
- Un protocole a été établi pour le télétravail, les demandes de modification portent sur la souplesse pour déplacer la journée de télétravail pour l'adapter à l'agenda (préavis plus court)
- Le télétravail est perçu comme une forme de reconnaissance et de confiance de la hiérarchie envers les agents, une reconnaissance de l'implication de chacun

Spécificité des réponses de l'encadrement :

- Le télétravail devrait entraîner moins de stress et de risques psychosociaux, et plus de productivité
- Les inconvénients : le management à distance et la sécurité des données, pour certains une charge de travail plus importante
- Le télétravail nécessite de maintenir le contact, avec différents outils (mails, visioconférence, audioconférence)
- **Pas de changement d'efficacité constatée, ni d'effet sur le travail transversal, avis positif.**

A compter du 07/09 plusieurs options sont possibles :

1. Arrêt du télétravail

2. Mise en place définitive sur la base d'un jour par période de deux semaines

3. Mise en place définitive sur la base d'un jour par semaine

Notons que l'article 3 du Décret du 11 février 2016 autorise le télétravail à hauteur de 3 jours par semaine.
Nous n'avons pas retenu cette possibilité pour des raisons d'organisation et de fonctionnement de nos services.

Si l'option 2 ou 3 est retenue, le protocole de télétravail, éventuellement adapté pour tenir compte des enseignements de l'expérimentation, **devra être soumis pour avis au comité technique du Centre de Gestion de l'Hérault avant d'être validé en comité syndical.**

Sur proposition du Président, **le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'accorder, à titre expérimental, le télétravail pour les agents du syndicat mixte qui sont éligibles à raison d'un jour par semaine à compter du 1er septembre 2020 pour une durée de 6 mois,
- de faire le bilan de cette phase d'expérimentation qui se clôturera le 28 février 2021, dans l'éventualité de soumettre le dispositif pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault, conformément à la procédure,
- d'autoriser le Président à signer et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



Daniel VIAELLE

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 07/09/2020

034-253401269-20200901-2020_09_N_01-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Date de la convocation : 17/08/2020
Nb de membres en exercice : 16
Présents : 09
Exprimés : 09

*L'an deux mille vingt et le premier septembre à 15 h 00,
le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,
dûment convoqué, s'est réuni à Salle de réception à Saint Pons de Thomières*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

PRESENTS :

Titulaires : Daniel VIAELLE, Jean ARCAS, Zina BOURGUET, Serge CAZALS, Alain COUZINIE, Didier HOULES, Jacques MENDES, Martine OLMOS

Suppléants (non votants) : /

EXCUSES :

Titulaires représentés (pouvoir) : Michel CASTAN par Daniel VIAELLE

Titulaires : Maud BODKIN, Claudie BONNET, Guillaume DALERY, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, René MORENO, Marie-Pierre PONS

Suppléants : Hussein BOURGI, Claude CULIE, Florence ESTRABAUD, Jean-Luc FALIP, Claire FITA, Aurélien MANENC, Sylvie QUEROL, Bernard ROUMESTANT

**DELIBERATION N° 2020_09_N_02 : CONVENTIONS D'ATTRIBUTION DE LA MARQUE VALEURS PARC SUR LA FILIERE
PRODUITS**

Afin de répondre aux objectifs de sa Charte, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc s'appuie depuis 2006 sur l'outil marque Valeurs Parc qu'il développe dans différentes filières :

- o Produits
- o Activités de pleine nature
- o Hébergements touristiques
- o Sites d'accueil et de découverte

Cette marque est un repère d'une offre de produits et de services réalisés dans le respect des valeurs éthiques des Parcs : appartenance au territoire, environnement préservé et valorisé et dimension humaine. Elle est attribuée pour une période de 5 ans aux prestataires et entreprises qui en font la demande et qui satisfont au référentiel de la filière pour laquelle ils postulent.

Jusqu'au début 2020, le Parc du haut-Languedoc développait la marque Valeurs Parc sur six catégories de produits : les produits de la ruche, la viande bovine et ovine, les produits laitiers, les fruits et les légumes, les produits issus de la pisciculture et les fleurs cultivées et sauvages. A ce jour, 39 entreprises du territoire en bénéficient.

Considérant que le territoire du Parc était dans sa partie méridionale fortement marquée par l'activité viticole avec la présence de 4 Appellations d'Origine Protégée - AOP (Saint Chinian, Faugères, Minervois et Saint Jean de Minervois) et 1 Indication Géographique Protégée - IGP (Haute Vallée de l'Orb), les élus ont souhaité développer la marque sur le vin et les produits de la vigne. Ce travail a été mené avec le Pnr de la Narbonnaise en partenariat avec le Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc (CIVL) courant 2019.

Le référentiel sur cette catégorie de produit a été validé en Bureau Syndical du 06 février 2020.

Du 17 juin 2020 au 05 août 2020, neuf audits d'attribution ont été réalisés sur la filière produits :

7 audits sur le vin et les produits de la vigne :

- Domaine du Clos du Gravillas, Saint Jean de Minervois
- La Clé d'Ofé, Saint Pons de Thomières
- Mas de Rouyre, Saint Martin de l'Arçon
- Domaine de Cébène, Faugères
- Domaine Bardi-Alquier, Faugères
- Domaine de Monthélys, Laurens

- Cave coopérative de Faugères « Crus de Faugères »

1 audit sur les légumes, fleurs comestibles et produits transformés :

- Les Jardins de Cabrefol, Saint Vincent d'Olargues

1 audit sur le miel et les produits de la ruche :

- Les demoiselles de Campels, Saint Etienne d'Albagnan

Les résultats détaillés des audits sont répertoriés dans le tableau joint en annexe.

Sur proposition du Président, **le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'attribuer pour une période de 5 ans la convention d'attribution de la marque aux sept prestataires listés ci-dessous ayant reçu un avis favorable sans réserve, lors des audits (tableau ci-annexé):
 - **Domaine du Clos du Gravillas, Saint Jean de Minervois**
 - **La Clé d'Ofé, Saint Pons de Thomières**
 - **Mas de Rouyre, Saint Martin de l'Arçon**
 - **Domaine de Cébène, Faugères**
 - **Domaine Bardi-Alquier, Faugères**
 - **Les Jardins de Cabrefol, Saint Vincent d'Olargues**
 - **Les demoiselles de Campels, Saint Etienne d'Albagnan**

- D'attribuer pour une période de 2 ans, sous réserve de la prise en compte des recommandations du Parc, la convention d'attribution de la marque à la **Cave coopérative de Faugères** uniquement sur ses cuvées en AB ;

- De rejeter la candidature du **Domaine de Monthélys** au motif que le domaine ne satisfait pas au critère de l'ancrage territorial ;

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer et à réaliser tout acte afférent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



Daniel VIAELLE

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 07/09/2020

034-253401269-20200901-2020_09_N_02-DE

CANDIDATURES MARQUE VALEURS PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC

BS du 1/09/20 – rapport n°2a- annexe

Nom de l'exploitation	Communes	Production auditée	Date d'audit	Auditeur(s)	Avis	Remarques	Marge de progrès
PRODUITS							
Domaine du Clos du Gravillas	Saint Jean de Minervois	Vin	16/07/2020	Daniel Vialelle Delphine Douarche	Favorable	Exploitation en AB. Souhaite développer l'agroforesterie et l'éco pâturage. Passionnée par la préservation des cépages traditionnels, l'exploitation cultive 15 cépages différents sur 8,5 hectares. C'est pourquoi, seulement 3 de leurs bouteilles sont référencés en AOP. Le référentiel de la marque Valeurs Parc exigent que le vin soit sous une AOP ou IGP. Par conséquent seulement 3 de leurs bouteilles pourraient être estampillées Valeurs Parc ce qui est dommage.	Essayer de diminuer l'utilisation de l'eau potable par des systèmes de récupération d'eau de pluie.
La Clé d'Ofé	Saint Pons de Thomières	Vin	17/06/2020	Luc Salles Nathalie Sautter Delphine Douarche	Favorable	Jeune domaine. Très engagé pour le développement durable. Exploitation en dernière année de conversion AB.	Poursuivre l'aménagement des abords du chai.
Mas de Rouyre	Saint Martin de l'Arçon	Vin	5/06/2020	Michel Castan Delphine Douarche	Favorable	Exploitation en AB. Pratique l'éco pâturage et la polyculture. Passionné par les semences anciennes. Propose un bar vigneron Déjà adhérent à la marque Valeurs Parc pour la roulotte qui propose à la location.	Poursuivre son engagement dans le réseau Valeurs Parc
Domaine de Cébène	Faugères	Vin	30/07/2020	Daniel Vialelle Delphine Douarche	Favorable	Exploitation en AB. Passionné par le territoire et son métier. Cultive les vignes en corbeille. Vendange à la main.	Aménagement paysager aux alentours du chai
Domaine Bardi-Alquier	Faugères	Vin	27/07/2020	Nathalie Sautter Delphine Douarche	Favorable	Exploitation reprise il y a trois ans par un couple en reconversion professionnelle. Exploitation en HVE et conversion AB (1 ^{er} année) Très sensible à la biodiversité (nichoir à chauvesouris dans les vignes)	Participer à la vie du réseau Valeurs Parc (présence aux formations...)
Cave coopérative des Crus de Faugères	Faugères	Vin	20/07/2020	Michel Castan Delphine Douarche	Porté à discussion	La cave coopérative souhaiterait estampiller Valeurs Parc ses cuvées AB. Tous les critères du référentiel sont respectés à l'exception de la surface parcellaire : 68% des parcelles de ces cuvées sont sur le territoire du Parc. Le reste est situé sur des parcelles limitrophes sur les trois communes de l'appellation qui sont hors PNR.	Développer la gamme de produits Valeurs Parc dans la boutique du caveau
Domaine de Monthély	Laurens	Vin	20/07/2020	Michel Castan Delphine Douarche	Avis défavorable	Exploitation située à Laurens (chai en location). Les terres sont exclusivement à Cabrerolles. Le stock est à Béziers dans un box de stockage. Nouvellement vigneron (reconversion professionnelle), il fait appel essentiellement à des entreprises pour la culture de la vigne (arrosage, taille, ...). Une dérogation aurait pu être proposée par rapport au siège de l'exploitation qui est hors PNR. Cependant, l'entreprise semble peu ancrée sur le territoire : -Très peu de connaissance du territoire du Parc du Haut-Languedoc -Souhaite déménager le chai mais il ne sait pas encore si ce sera sur le PNR	
Les Jardins de Cabréfol	Saint Vincent d'Olargues	Légumes, fleurs comestibles et produits transformés	30/07/2020	Daniel Vialelle Delphine Douarche	Avis favorable	Jeune exploitation Souhaite se développer Production de niche destiné à la restauration traditionnelle Travaille avec les restaurants du secteur Développe également une gamme de produits transformés	Améliorer la signalétique pour l'accès à l'exploitation
Les demoiselles de Campels	Saint Etienne d'Albagnan	Miel	22/07/2020	Michel Castan Delphine Douarche	Avis favorable	Apicultrices en reconversion professionnelle Entreprise créée cette année. Actuellement 200 ruches Miellerie en construction Projet : chèvre angora, atelier pédagogique autour de l'apiculture, gîte.	Suivi de l'évolution du projet notamment de la construction de la miellerie



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Date de la convocation : 17/08/2020
Nb de membres en exercice : 16
Présents : 09
Exprimés : 09

*L'an deux mille vingt et le premier septembre à 15 h 00,
le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,
dûment convoqué, s'est réuni à Salle de réception à Saint Pons de Thomières*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Sout

PRESENTS :

Titulaires : Daniel VIAELLE, Jean ARCAS, Zina BOURGUET, Serge CAZALS, Alain COUZINIE, Didier HOULES, Jacques MENDES, Martine OLMOS

Suppléants (non votants) : /

EXCUSES :

Titulaires représentés (pouvoir) : Michel CASTAN par Daniel VIAELLE

Titulaires : Maud BODKIN, Claudie BONNET, Guillaume DALERY, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, René MORENO, Marie-Pierre PONS

Suppléants : Hussein BOURGI, Claude CULIE, Florence ESTRABAUD, Jean-Luc FALIP, Claire FITA, Aurélien MANENC, Sylvie QUEROL, Bernard ROUMESTANT

**DELIBERATION N° 2020_09_N_03 : RENOUELEMENT DE CONVENTIONS D'ATTRIBUTION DE LA MARQUE VALEURS PARC
SUR LA FILIERE ACTIVITES DE PLEINE NATURE**

Afin de répondre aux objectifs de sa Charte, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc s'appuie depuis 2006 sur l'outil marque Valeurs Parc qu'il développe dans différentes filières :

- o Produits
- o Activités de pleine nature
- o Hébergements touristiques
- o Sites d'accueil et de découverte

Cette marque est un repère d'une offre de produits et de services réalisés dans le respect des valeurs éthiques des Parcs : appartenance au territoire, environnement préservé et valorisé et dimension humaine.

Elle est attribuée pour une période de 5 ans aux prestataires qui en font la demande et qui satisfont au référentiel de la filière pour laquelle ils postulent. A échéance des 5 ans, des audits sont organisés afin de renouveler les conventions d'attribution.

Du 03 août 2020 au 18 août 2020, six audits de renouvellement ont été réalisés par Ilona MEZEI, auditrice indépendante, auprès de prestataires d'activités de pleine nature.

Cinq ont reçu un avis positif au regard des critères de la marque Valeurs Parc sur les APN :

- Ferme d'En Gout, Dourgne (81) : balade en ânes
- Centre équestre du Pont de Calmel, Rieussec (34) : balade équestre
- Aventure 34, Giovanni Ferrone, Mons (34) : spéléologie
- Centre Cebenna, Olargues (34) : sortie nature
- Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement, La Salvetat-sur-Agout (34) : sortie nature

Un prestataire Aygotrekking (Yann Gilant, randonnée pédestre) a reçu un avis favorable de l'auditrice mais en séance certains élus ont soulevé l'impact fort de certaines activités proposées par ce prestataire sur le milieu naturel, notamment aquatique. Aussi, il est convenu d'examiner précisément les activités proposées par ce prestataire et leurs possibles impacts sur le milieu. Ces éléments devront être présentés aux élus du Bureau Syndical lors de la nouvelle demande de renouvellement.

Les résultats détaillés des audits sont répertoriés dans le tableau joint en annexe.

Sur proposition du Président, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de renouveler pour une période de 5 ans la convention d'attribution de la marque aux cinq prestataires d'activités de pleine nature listés ci-dessous ayant reçu un avis positif sans réserve (tableau ci annexé) :
 - Ferme d'En Gout, Dourgne (81) : balade en ânes
 - Centre équestre du Pont de Calmel, Rieussec (34) : balade équestre
 - Aventure 34, Giovanni Ferrone, Mons (34) : spéléologie
 - Centre Cebenna, Olargues (34) : sortie nature
 - Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement, La Salvetat-sur-Agout (34) : sortie nature
- de reporter la décision de renouvellement pour "Aygotrekking" dans l'attente d'informations supplémentaires sur l'impact éventuel de certaines de ses activités sur le milieu naturel ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte afférent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



Daniel VIAELLE

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 07/09/2020

034-253401269-20200901-2020_09_N_03-DE

CANDIDATURES MARQUE VALEURS PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC

BS du 1/09/20 -- rapport n°2b- annexe

Nom de l'exploitation	Communes	Production auditée	Date d'audit	Auditeur(s)	Avis	Remarques	Marge de progrès
ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE							
Ferme d'En Gout	Dourgne (81)	Balade en âne	05/08/2020	Ilona Mezei	Avis favorable	RAS	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux réseaux d'échange et aux formations proposés par le PNR - Possibilité de proposer, en plus d'une boisson, un goûter à base de produits locaux et/ou VPNR après les sorties
Centre équestre du Pont de Calmel	Rieussec (34)	Balade équestre	05/08/2020	Ilona Mezei	Avis favorable	RAS	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en avant le logo de la marque VPNR (site internet, plaque à la sellerie, écussons sur les tapis de selle) - Participer aux réseaux d'échange et aux formations proposés par le PNR - Possibilité de proposer un goûter à base de produits locaux et/ou VPNR durant les sorties à la journée au moins - Proposition d'afficher une carte à la sellerie et/ou utiliser des outils d'interprétation durant les sorties à la journée - Flécher la sellerie depuis le parking
Aventure 34, Giovanni Ferrone	Mons la trivalle (34)	Spéléologie	18/08/2020	Ilona Mezei	Avis favorable	RAS	<ul style="list-style-type: none"> - Participer activement aux échanges et développer des partenariats au sein du réseau - Proposer des goûters ou pots à base de produits VPNR, locaux et/ou équitables
Aygotrekking, Yann Gilani	Siran (34)	Randonnée pédestre	03/08/2020	Ilona Mezei	Avis favorable	RAS	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en avant le logo de la marque VPNR - Participer aux réseaux d'échange et aux formations proposés par le PNR - Possibilité de proposer et d'utiliser des outils d'interprétation des patrimoines durant les sorties ?
Centre Cebenna	Olargues (34)	Sortie nature	04/08/2020	Ilona Mezei	Avis favorable	RAS	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux réseaux d'échange et aux formations proposés par le PNR - Possibilité de proposer un goûter à base de produits locaux et/ou VPNR avant ou après la sortie
Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement	La Salvetat sur Agout (34)	Sortie nature	06/08/2020	Ilona Mezei	Avis favorable	RAS	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en avant le logo de la marque VPNR et communiquer davantage sur les autres bénéficiaires de la marque - Participer aux réseaux d'échange et aux formations proposés par le PNR - Possibilité de proposer un goûter à base de produits locaux et/ou VPNR avant ou après la sortie



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Date de la convocation : 17/08/2020

Nb de membres en exercice : 16

Présents : 09

Exprimés : 09

*L'an deux mille vingt et le premier septembre à 15 h 00,
le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,
dûment convoqué, s'est réuni à Salle de réception à Saint Pons de Thomières*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

PRESENTS :

Titulaires : Daniel VIAELLE, Jean ARCAS, Zina BOURGUET, Serge CAZALS, Alain COUZINIE, Didier HOULES, Jacques MENDES, Martine OLMOS

Suppléants (non votants) : /

EXCUSES :

Titulaires représentés (pouvoir) : Michel CASTAN par Daniel VIAELLE

Titulaires : Maud BODKIN, Claudie BONNET, Guillaume DALERY, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, René MORENO, Marie-Pierre PONS

Suppléants : Hussein BOURGI, Claude CULIE, Florence ESTRABAUD, Jean-Luc FALIP, Claire FITA, Aurélien MANENC, Sylvie QUEROL, Bernard ROUMESTANT

**DELIBERATION N° 2020_09_N_04 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE
(RTE)**

La convention nationale de partenariat entre la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FNPFRF) et Réseau de Transport d'Electricité (RTE) a été renouvelée le 1er octobre 2019. Elle poursuit la démarche de concertation et de dialogue engagée depuis plusieurs années et facilite les actions d'intérêt commun, notamment en matière de paysage, de biodiversité et d'aménagement équilibré du territoire.

Dans le prolongement de l'accord signé entre RTE et la FNPFRF, la présente Convention a pour objet de définir les actions à mettre en œuvre par les Parties, sur le territoire du Pnr HL :

- Permettre la compréhension et la connaissance réciproque des enjeux respectifs de chaque Partie ;
- Mettre en œuvre une politique commune de développement durable des territoires en vue de :
 - Améliorer la connaissance et le suivi biologique des emprises des ouvrages du RPT et de leurs incidences sur les paysages, la faune et la flore (études et suivis) ;
 - Maîtriser les effets environnementaux générés par les travaux d'adaptation et de maintenance des ouvrages du RPT, tout en garantissant leur intégrité ;
 - Favoriser une gestion durable et exemplaire des ouvrages du RPT et de leurs emprises, tout particulièrement dans les zones d'intérêt paysager et écologique, notamment lors des travaux de maintenance et pour la gestion des accès.

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 07/09/2020

034-253401269-20200901-2020_09_N_04-DE

Sur proposition du Président, le **Bureau Syndical**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Haut Languedoc et le Réseau de Transport d'Electricité présentée en annexe,
- d'autoriser le président à signer la convention et à réaliser tous les actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



Daniel VIAELLE

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 07/09/2020

034-253401269-20200901-2020_09_N_04-DE